Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_42-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 mars 2026

Affichage :
13 avril au 13 juin 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-sept mars, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Marie-Hélène OGER, Elisabeth PANARDIE, Jean Michel ENNESSER, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Yohann RADIN, Romain GUENO, Maëlenn LE GUEN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Stéphanie BON, Isabelle THEVENON, Stéphane MÉNARD

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Stéphanie BON a donné pouvoir à Romain GUENO, Delphine SIRERA a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Isabelle THEVENON a donné pouvoir à Pascal THEVENON, Stéphane MÉNARD a donné pouvoir à Sylvie BERNARD

SECRETAIRE : Julien GROS

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-042 : Administration générale. Comité consultatif « Sinistrés Fissures Pont-Péan » Désignation de représentants

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Il est proposé de réaffirmer sans attendre le soutien de la municipalité à l'association de sinistrés Fissures de Pont-Péan et de maintenir un dialogue permanent avec les administrés sur les problématiques liées aux fissures des habitations dans un esprit de continuité, d'efficacité et d'engagement au service des habitants.

Considérant que ces désordres, notamment liés aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles, constituent une préoccupation majeure pour de nombreux habitants,
Considérant le rôle essentiel du comité consultatif « Fissures » comme instance de dialogue, d'écoute, d'accompagnement et de suivi,
Considérant la volonté de la nouvelle équipe municipale de s'inscrire pleinement dans la continuité des actions engagées précédemment,
Considérant l'importance du comité consultatif « Fissures » comme instance d'échange, d'information et de suivi des situations impactant les habitants,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 Voix) , le Conseil municipal :

AFFIRME la pleine continuité du soutien de la commune au comité consultatif « Fissures », dans le prolongement des engagements portés par la précédente équipe municipale avec le maintien d'une mobilisation forte et durable sur la poursuite des actions engagées, visant à accompagner les administrés concernés, à défendre leurs intérêts et à assurer un suivi attentif des situations individuelles et collectives.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_42-DE

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du collectif :

NOM	PRENOM
ZEROUKHI	Mourad
DUAULT	Denis
GROS	Julien

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI